

**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N°11/2019
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**

BUDGET 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent budget a été établi en tenant compte des recommandations de prudence de la part de la Commission des Finances, en prenant l'hypothèse de rentrées fiscales réduites, avec un point d'impôt de 52 cts, en diminution de un point par rapport à 2019, correspondant à la reprise des charges de l'AVASAD par le Canton.

Nous rappelons que pour l'année 2020, le Conseil d'Etat a fixé le plafond péréquatif à 48 cts, en excluant du calcul la contribution de nos revenus conjoncturels. Ce nouveau calcul a pour effet d'augmenter nos charges péréquatives d'environ CHF 500'000.-.

Même si le montant des charges sur lesquelles l'exécutif communal a encore la possibilité d'intervenir reste très marginal par rapport à l'ensemble du budget de notre commune, votre Municipalité a encore revu à la baisse d'environ CHF 200'000.- tous les postes sur lesquels elle dispose d'une marge de manœuvre.

Nous vous présentons ainsi, comme préannoncé lors du dernier Conseil, un budget 2020 déficitaire de CHF 2'939'643.-. Ce déficit réduira notre capital au bilan, qui s'élevait au 31 décembre 2018 à CHF 8'361'035.-.

Nous allons maintenant passer sous revue les différentes rubriques de ce budget :

1) ADMINISTRATION GENERALE

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Dépenses	2'081'800	2'113'300	1'869'244
Revenus	174'000	152'000	208'733

Globalement la masse salariale du personnel diminue d'environ CHF 30'000.- compte tenu des diverses mutations au sein du personnel (départ à la retraite, remplacement).

Le poste 140.317.0 a été adapté aux manifestations courantes et abaissé de CHF 11'000.-.

Le poste 140.352.6 est en diminution de CHF 7'000.-, il contient la cotisation au Conseil Régional pour CHF 42'000.- et la provision pour le DISREN d'un point d'impôt selon les statuts, soit CHF 226'000.-.

Dans le compte 140.318.5 a été prévue une provision d'un montant de CHF 40'000.-, afin de lutter contre les conséquences de la péréquation et permettre la réalisation d'une étude de faisabilité au niveau de la perception communale des impôts.

Le compte 140.365.9 a été revu à la hausse pour un montant total de CHF 10'000.-, en prévision de la manifestation Jai Jagat en 2020.

Le poste 140.431.3 a été adapté de CHF 20'000.-, eu égard à l'augmentation des émoluments encaissés.

Le compte 180.351.7 est en augmentation de CHF 9'000.-, en raison des charges annoncées par la DGMR (Noctambus, TP nocturne).

2) FINANCES

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Dépenses	4'317'446	3'146'500	5'466'969
Revenus	13'587'000	15'593'000	27'357'533

Le budget 2020 est basé sur 52 cts d'impôts.
Nos recettes fiscales sont redevenues normales....

Les charges relatives à la péréquation intercommunale, (220.352.0) ainsi que le montant des impôts sur le revenu (210.400.1) et la fortune (210.400.2) ont été estimés par les services de l'Etat.

3) DOMAINE ET BATIMENTS

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Dépenses	1'449'780	1'423'430	1'243'729
Revenus	1'287'000	1'264'500	1'357'888

Les charges composant ce domaine sont stables, en légère augmentation (CHF 11'000.00) par rapport au budget 2019.

351 Maison de Commune

Le compte d'entretien (351.314.1) prévoit CHF 15'000.- pour la mise en place des accès au moyen de badges électroniques.

353 Immeuble du Chauchay

Le compte d'entretien est en augmentation de CHF 10'000.- pour permettre la réfection des vannes thermostatiques, de la toiture et des canalisations.

354 Chantier naval

On commence à amortir le chantier naval (poste 354.330.3) d'un montant de CHF 49'200.-.

Les loyers seront perçus selon estimation dès octobre 2020.

355 Centre sportif

La rubrique 355.314.1 tient compte de l'aménagement futur des terrains (tennis et vestiaires foot), à hauteur de CHF 12'000.-.

356 Dépôt de la voirie

Le poste 356.311.3 pour les achats de mobilier et équipement a été reconsidéré à la baisse de CHF 10'000.-.

358 Ecole au Sorbier

L'entretien de l'école (358.314.1) et celui du mobilier (358.315.3) ont été globalement revus à la baisse de CHF 13'000.-.

359 Autres bâtiments

Une économie globale de CHF 7'500.- est prévue sur cette rubrique.

360 Immeubles au Sorbier

Une économie globale de CHF 30'000.- est opérée sur son entretien.

361 Immeuble « La Couronne »

Les charges sont stables.

Le loyer annuel de CHF 78'000.- a été ventilé, soit CHF 42'000.- sur la Sàrl afin d'amortir les pertes et CHF 36'000.- sur le compte 361.423.1.

362 Maison du Village

Les charges sont stables avec une légère diminution d'environ CHF 3'000.-.

Les amortissements ont été adaptés selon les préavis votés.

4) TRAVAUX

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Dépenses	1'461'110	1'557'900	1'360'654
Revenus	764'000	734'000	768'889

Les charges de ce service ont été à nouveau fortement reconsidérées à la baisse d'environ CHF 95'000.-, au niveau notamment des achats de machines et véhicules, des honoraires PGA, de l'entretien et des frais de transport de la déchèterie. Le compte 430.314.3 présente une augmentation de CHF 20'000.- suite au contrôle nécessaire des mâts d'éclairage et au contrat d'entretien futur de la Romande Energie, ainsi qu'aux diverses interventions prévisibles dues à la vétusté de notre réseau électrique.

Les charges et les revenus relatifs à nos déchets (rubrique 45) sont presque à l'équilibre, tout en ayant pris en considération l'exonération des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans.

La Commune continuera à participer financièrement aux taxes d'épuration (460.352.6) à hauteur de CHF 1.95 par m3 (CHF 1.75/m3 pour la taxe d'épuration et CHF 0.20/m3 pour la taxe d'entretien). L'objectif de cette action est de diminuer les réserves accumulées au bilan (928.000.1 + 928.100.1) qui sont de l'ordre de 3.19 mio de CHF, après la liquidation de l'Entente intercommunale pour la Step Mies-Tannay.

5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Dépenses	1'224'000	1'205'000	1'048'534
Revenus	1'000	1'000	972

On rappelle que ces charges, qui sont en hausse d'environ CHF 20'000.-, ne sont pas sous le contrôle direct de la Commune. L'écart provient essentiellement de notre participation à l'ASCOT, car suite à l'Arrêté fédéral en la matière, l'école doit être gratuite, tous les frais de spectacles, sorties, camps, sports, abonnements TPN etc. sont dorénavant à la charge des communes.

6) POLICE

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Dépenses	714'756	704'500	1'024'207
Revenus	1'000	1'000	10'524

Ces charges comportent la contribution de la Commune à la Réforme policière (610.351.1) qui est calculée en fonction de nos revenus ; elles sont communiquées par le Service des communes et du logement (SCL).

L'augmentation de CHF 10'000.- correspond à notre demande de renforcer la fréquence de contrôle des ASP.

7) SECURITE SOCIALE

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Dépenses	7'619'251	8'365'000	18'592'855
Revenus	34'500	24'000	842'526

La facture sociale (720.351.5) est adaptée en fonction de nos revenus. Ces chiffres sont annoncés par le SCL.

La rubrique 710.352.2 tient compte de la participation à l'AJET qui se chiffre à CHF 505'000.-, soit un coût de CHF 243.37/hab. Cette contribution est en hausse par rapport au budget 2019 de CHF 90'000.- en raison de l'accroissement du

nombre de places dans les UAPE (+15 %) et de la 1^{ère} année d'exploitation complète de la crèche de Chavannes-des-Bois.

En outre, le poste du travailleur social de proximité qui figurait jusqu'ici dans le budget de l'ASCOT est repris par l'AJET.

Le poste 730.365.4 a diminué d'un montant de CHF 194'500.- eu égard à la reprise des charges de l'AVASAD, par le Canton.

8) SERVICES INDUSTRIELS

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Comptes 2018</u>
Revenus	80'000	80'000	88'350

Le seul poste de cette rubrique comprend l'indemnité communale pour l'usage du sol versée par la Romande Energie.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2020 se solde par un déficit de CHF 2'939'643.-.

Sur la base de ces explications, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis N° 11/2019 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide d'approuver le budget 2020 tel que présenté par la Municipalité.

Le Syndic



P.-A. SCHMIDT

La Municipalité

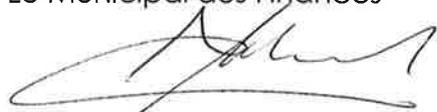


La Secrétaire



Y. HERNACH

Le Municipal des Finances



S. MASCALI